

7. Affectation des résultats.

Il est proposé au Conseil Municipal, en ce qui concerne le Budget Principal, de reprendre l'affectation des résultats de la façon suivante :

Résultat de l'exercice :

	Résultat clôture exc. préc.	Part affect. Invest.	Solde exéc.	Résultat clôture
INVESTISSEMENT	-330 956,91		238 469,23	- 92 487,68
FONCTIONNEMENT	608 929,59	608 929,59	811 429,67	811 429,67
TOTAL	227 972,68	608 929,59	1 049 898,90	718 941,99

Reste à réaliser INVESTISSEMENT :

	Prévu	Consommé		Reste à réaliser
DEPENSES	2 420 058,75	1 528 217,91		693 608,89
RECETTES	2 420 058,75	1 435 730,23		24 948,20
			A financer	- 688 660,69

Affectation des résultats :

811 429,67 €: Solde de fonctionnement

92 487,68	BP 2006	Compte 001	Déficit inv. Reporté
668 660,69			
761 148,37	BP 2006	Compte 1068	Réserves
50 281,30	BP 2006	Compte 002	Excédent fonct. Reporté